

Mon projet pour Genève

Économie

- 1. Maintenir les aides aux indépendants et aux entreprises jusqu'à la reprise complète de leur niveau d'activité.** Les secteurs économiques les plus touchés (restaurants, bars, commerces, etc.) doivent bénéficier d'aides pérennisées dans le temps jusqu'à la reprise complète de leur niveau d'activité. Il est nécessaire de continuer à les soutenir après la réouverture car il leur faudra du temps pour absorber les pertes subies durant la crise.
- 2. Obtenir de la Confédération un basculement des prêts COVID en aide à fonds perdu pour les entreprises et les indépendants les plus touchés par la crise.** Les prêts COVID ont permis d'offrir une solution rapide aux problèmes de liquidités de nombreuses entreprises et indépendants. Cependant, tout le monde ne sera pas en mesure de rembourser une fois la crise passée. La Confédération dispose de la marge de manœuvre financière pour reprendre à son compte les dettes contractées par les entreprises et les indépendants. Elle doit le faire en prenant le temps d'étudier les situations au cas par cas.
- 3. Mettre en place au niveau cantonal un système de bons d'achat solidaires.** Pour relancer l'économie et favoriser le commerce local, il faut s'appuyer sur le retour d'expérience des communes et du Canton de Vaud et développer à l'échelle du canton notre propre système de bons d'achat solidaires.
- 4. Favoriser les entreprises formatrices dans le cadre des marchés publics.** Les entreprises formatrices doivent être privilégiées dans le cadre des marchés publics en utilisant les possibilités qu'offrent les accords AIMP.

Formation

- 1. Pour toute personne en RHT, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) doit proposer une offre de formation adaptée.** Le temps passé en RHT ne doit pas être du temps perdu et doit permettre aux employé-e-s de pouvoir se perfectionner professionnellement et/ou de diversifier leurs compétences.
- 2. Développer une réelle offre de formation continue tout au long du parcours professionnel.** Notre système de formation est actuellement trop concentré sur les 25 premières années de la vie. Avec la transition numérique et l'évolution rapide du marché de l'emploi, nous devons proposer à chaque employé-e qui le souhaite une offre de formation professionnelle adaptée.
- 3. Créer un observatoire temporaire du décrochage scolaire et académique.** Depuis presque une année, les étudiants suivent leurs cours en visioconférence avec pour conséquence une augmentation massive de l'abandon des études et une détresse psychologique due au manque d'interactions sociales. Il est urgent de reprendre les cours en présentiel et de faire une évaluation de la situation pour proposer des mesures de soutien adaptées avec le cas échéant un aménagement des cursus. Cette évaluation doit également être faite pour les plus jeunes, à l'école obligatoire et en crèche.

Réforme de l'État, fiscalité et finances

- 1. Repenser le périmètre de l'État en appliquant le principe de subsidiarité dans toutes les politiques publiques.** La crise économique et sociale a démontré que l'État est devenu trop lourd, trop lent et pas assez réactif. L'État doit plus largement s'appuyer sur les réseaux associatifs, professionnels et la société civile pour construire ses politiques publiques.
- 2. Chaque poste créé à l'État devra être justifié du point de vue des prestations à la population.** Le Conseil d'État devra justifier devant le Grand Conseil la plus-value en termes de prestations directes à la population de tout nouvel engagement dans la fonction publique.

- 3. Une mise en commun des ressources de l'administration entre les différents départements.** L'État doit cesser de fonctionner en silo. Il faut davantage de transversalité pour gagner en agilité et en efficacité. Cela passe par l'analyse des ressources au sein des différents départements et l'identification des doublons. La mise en commun des ressources permet de maintenir les prestations à la population sans engagements supplémentaires et offre plus de souplesse à une administration qui fonctionne encore de manière beaucoup trop hiérarchisée.
- 4. La fiscalité des familles doit être allégée.** La pression fiscale sur les familles de la classe moyenne est devenue beaucoup trop lourde à Genève. Il faut augmenter la déduction fiscale par enfant à charge (16'000 francs charge complète, 8'000 francs par demi-charge).

Mobilité

- 1. L'application de la LMCE (loi mobilité, cohérente et équilibrée) doit se faire dans le dialogue et la concertation.** Les Genevois-es ont approuvé largement la loi sur la mobilité cohérente et équilibrée. Elle doit servir de référence à l'ensemble de la politique des transports. Son application doit se faire dans le dialogue et avec l'ensemble des partenaires de la mobilité.
- 2. Les villages traversés par de forts axes de mobilité routière doivent être soulagés du trafic pendulaire.** Les petits villages situés en bordure du canton souffrent terriblement des nuisances routières du trafic pendulaire. Dans ce contexte, le trafic doit être canalisé sur les grands axes avec le cas échéant la possibilité de fermer les petites douanes aux heures de pointe. De nouvelles infrastructures de contournement doivent également être envisagées.

Santé/sociale

- 1. Obtenir l'autorisation de développer un projet pilote de caisse d'assurance maladie cantonale.** Il faut aller de l'avant avec un projet qui a déjà reçu l'aval d'une majorité au Grand Conseil.
- 2. Augmenter la capacité de formation en personnel soignant.** Genève n'est toujours pas capable de former suffisamment de personnel soignant, ce sont des professions qui manquent d'attractivité et la durée de vie professionnelle des diplômés est très faible.
- 3. Accompagner le personnel soignant lors de la sortie de crise pour éviter le désengagement et les départs précoces.** Cela fait un an que le personnel est en première ligne sur le terrain, avec une fatigue qui s'installe progressivement. Nous devons anticiper ce risque et les accompagner.
- 4. Mettre en place un plan de prévention des maladies chroniques (obésité, diabète).** Ce type de pathologies a un impact important sur les coûts de la santé. La prévention étant à charge de l'État, elle reste le parent pauvre des politiques publiques. Or, on sait que c'est en investissant dans la prévention que nous parviendrons à diminuer les coûts.
- 5. Augmenter les moyens à disposition des associations de terrain active dans le domaine social.** Lors de la crise, on a constaté l'incapacité de l'État à faire preuve de souplesse et d'agilité pour pallier rapidement aux besoins des personnes précarisées. Nous devons mieux appliquer le principe de subsidiarité et à l'image de ce que le PDC a fait récemment, nous appuyer sur les associations de terrains pour répondre aux demandes des personnes en détresse.
- 6. Resocialiser, dès que possible, les seniors.** Ils ont été beaucoup stigmatisés durant la crise et isolés et nous devons désormais leur permettre de retrouver une vie la plus normale possible. Il faut donc qu'ils puissent reprendre des activités rapidement.

Sécurité

1. **Améliorer la collaboration entre la police cantonale et les polices municipales.** Actuellement, même les systèmes informatiques ne sont pas compatibles.
2. **Réformer la LPOL.** Il est nécessaire de corriger les effets pervers de la loi en termes de recrutement, de formation et de fonctionnement en silo de la police. Le passage obligé par l'école de Savatan est problématique et décourage les candidat-e-s.

Sport et culture

1. **Accroître l'offre et les espaces dévolus à la pratique du sport.** La pratique du sport permet à la fois de répondre à des enjeux de santé publique et de renforcer le lien social. C'est pourquoi, en collaboration avec les communes, il faut accroître l'offre et faciliter l'accès à des infrastructures sportives de qualité, notamment en milieu urbain.
2. **Donner un statut clair aux acteurs des milieux culturels pour garantir leur accès aux prestations sociales.** On a constaté que les indépendants et les intermittents du spectacle avaient un statut très fragile avec très peu d'aides accessibles. Nous devons nous battre dans l'immédiat pour une indemnité forfaitaire.

Logement/aménagement

1. **Prendre en compte l'avis des communes dans les projets d'aménagement.** Les récentes votations ont démontré que la population peine à valider les projets actuellement développés et que des communes font souvent opposition. Il faut donc mieux consulter en amont pour éviter des refus alors que les projets sont aboutis.
2. **Veiller à la qualité urbanistique et architecturale des projets d'aménagement.** La politique doit s'assurer que les conceptions architecturales et urbanistiques des grands projets d'aménagement répondent aux attentes de la population. Le geste architectural doit être au service d'objectifs clairement identifiés, comme plus d'espaces verts et de qualité de vie pour les habitant-e-s.
3. **Élargir l'offre de logement pour la classe moyenne.** Pour cela, il faut s'appuyer sur le nouvel accord sur le logement issu d'un compromis au Grand Conseil qui prévoit d'augmenter la part de logements locatifs non subventionnés en zone de développement.

Environnement

1. **Développer une plateforme cantonale d'information et d'échanges des bonnes pratiques en matière d'environnement et de développement durable.** De nombreuses initiatives individuelles, d'associations ou de collectivités publics existent en matière environnementale. Au quotidien, changer ses habitudes et avoir accès à l'information se révèle souvent compliqué. La mise en place d'une plateforme de référence destinée à la population pour les questions environnementales, avec des informations pratiques, permettra un partage des connaissances et favorisera l'action collective.
2. **Encourager l'orientation de la place financière genevoise dans la durabilité.** Le secteur financier dispose d'une fenêtre d'opportunité et d'une position unique pour concilier rendement économique, environnement et impact sociétal. Genève doit devenir un pôle de la finance durable.

Agriculture

- 1. Le plan d'action pour la biodiversité doit être mis en œuvre en étroite collaboration avec les milieux agricoles.** Il est indispensable que toute action impliquant la zone agricole soit développée avec le monde agricole.
- 2. Les contributions des agriculteurs à l'infrastructure écologique, à la biodiversité et au maintien du paysage doivent être reconnues et correctement indemnisées.** Il s'agit de valoriser les prestations environnementales par l'aire agricole dans le cadre de la stratégie biodiversité Genève 2030 et son plan d'action.
- 3. Lever les barrières au développement de l'agritourisme à Genève.** La nouvelle loi sur la restauration, le débit de boisson, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) impose aux prestataires d'agritourisme de passer la patente de cafetier. Cette exigence, qui n'existe pas dans la plupart des cantons romands, empêche le développement de l'agritourisme à Genève. Pourtant, cette activité permet aux agriculteurs de se diversifier, de valoriser les ressources de la campagne genevoise et d'encourager le commerce local et les circuits courts.